

Procès-verbal de la 20^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher, régie par la Loi des coopératives de services financiers, tenue en mode hybride le lundi 3 avril 2023 à 18 h 30 au Théâtre de la Ville, salle Pratt & Whitney Canada, 150, rue du Gentilly Est, Longueuil, sous la présidence de M. Alain Déry.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

M. Alain Déry, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres présents à cette 20^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher qui se tient en mode hybride. Il souligne la présence de MM. Simon Leclerc, directeur Service Signature Rive-Sud de Montréal, Bernard Perrault, directeur du Centre Desjardins Entreprises–Rive-Sud et de Mmes Marie-France Boyer, directrice générale de la Caisse des Patriotes et Jocelyne Pépin, présidente du conseil d'administration de la Caisse du Vieux-Longueuil. Il est assisté de M. Normand Besner, directeur général, Mme Martine Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration, et M. Gaétan Béliveau, secrétaire du conseil d'administration et président du comité Coopération.

Le président ajoute que cette formule d'assemblée implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 jours suivant l'assemblée. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et la ristourne.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 33.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Le président invite les membres à visionner une courte capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Le président précise que dans le cadre des assemblées générales des caisses, seul un membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins de 90 jours, et respectant également certaines conditions, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Il énumère les conditions.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Il invite M. Gaétan Béliveau, secrétaire du conseil d'administration, à préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions avec les membres.

Le secrétaire remercie le président et présente les règles de fonctionnement.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le président remercie le secrétaire. Pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux (2) scrutateurs(trices), il recommande alors Mmes Lyne Lavigne et Stéphanie Neuhaus afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes afin qu'il puisse les communiquer aux membres et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Mmes Lyne Lavigne et Stéphanie Neuhaus à titre de scrutatrices.

Les membres sont invités à voter. La proposition de nommer Mmes Lavigne et Neuhaus comme scrutatrices est adoptée à la majorité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Le président invite le secrétaire à faire la lecture de l'ordre du jour. Le secrétaire remercie le président et fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.1 Message du président du Mouvement
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles de déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions au conseil d'administration
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président remercie le secrétaire et reprend la parole.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Les membres sont invités à voter. La proposition d'adopter l'ordre du jour tel que soumis est adoptée à la majorité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

Le président mentionne que nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2022. Le président précise que considérant que le projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni le résumé ne sera fait.

Résolution :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de 2022.

Les membres sont invités à voter. La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de 2022 est adoptée à la majorité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Alain Déry, présente toutes les personnes qui composent le conseil d'administration de la Caisse Pierre-Boucher et remercie chaque membre pour leur implication. Il décrit également les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. À cet effet, il invite les membres souhaitant en apprendre davantage sur les réalisations et les orientations de la Caisse à consulter la revue annuelle disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président invite Mme Martine Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration, à présenter le rapport de surveillance des règles déontologiques de la Caisse. La vice-présidente remercie le président et présente le rapport de surveillance des règles déontologiques de la Caisse :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée
- Le conseil a constaté une dérogation à la règle de déontologie relative à un prêt accordé par la Caisse à une personne intéressée. Les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code

Mme Lapointe cède la parole au président. Le président remercie la vice-présidente.

3.3. Rapport financier

Le président invite les membres à regarder une courte capsule vidéo des faits saillants des résultats financiers de la Caisse de la dernière année.

Le président, M. Alain Déry, invite les membres à lui faire parvenir leurs questions ou commentaires via la boîte de dialogue, elles seront répondues au point 4 de l'ordre du jour.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite M. Gaétan Béliveau, président du comité Coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Le président du comité Coopération remercie le président. Pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le FADM, en dons et en commandites il invite les membres à regarder une courte vidéo.

Préalablement à la présentation du solde du FADM, le président du comité Coopération, rappelle qu'une consultation auprès des membres a eu lieu durant l'automne, à laquelle plus de 600 personnes ont répondu. L'objectif de cette consultation visait à insuffler une répartition adéquate des investissements dans les différents secteurs d'activités. Parmi les priorités d'investissement suggérées, il fait la nomenclature des priorités que les

répondants souhaitent préconiser (éducation, engagement social et humanitaire, santé et saines habitudes de vie et environnement et le développement durable). Il présente et commente le FADM au 31 décembre 2022.

En terminant, il mentionne que les projets présentés au FADM doivent répondre à des normes et aux priorités d'investissement de la Caisse.

Le président, M. Alain Déry, remercie le président du comité Coopération.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont été invités à s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Il invite les personnes dans la salle à se présenter au micro afin de poser leurs questions. Les gens à distance peuvent également s'exprimer à l'aide de la boîte de dialogue.

Question 1 :

Quel est le profil sociodémographique de la caisse et son membership ?

Réponse :

Le directeur général répond que le détail des informations lui sera transmis directement.

Question 2 :

Les excédents 2022 sont de 15 M\$ versus 8,6 M\$ en 2023, qu'est-ce qui explique l'écart ?

Réponse :

Le directeur général explique que le montant additionnel a été remis à la Fédération pour soutenir les investissements en technologie de l'information.

Commentaire :

On ne semble pas être capable de dépenser tout le montant alloué dans le milieu.

Réponse :

Le président, M. Alain Déry, explique que plusieurs initiatives du Fonds d'aide au développement du milieu requièrent des investissements récurrents sur plusieurs années et que même si la somme dépensée cette année peut paraître peu élevée, le fonds doit prévoir accumuler les montants nécessaires pour soutenir les années futures.

Question 3 :

Pourquoi Desjardins n'investit pas dans les logements abordables ?

Réponse :

Le directeur général mentionne que le Mouvement Desjardins prévoit l'investissement pour permettre plus de 1 000 logements abordables au Québec et que la Caisse va regarder ce qui pourrait être fait dans la prochaine année.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président mentionne que notre assemblée vise entre autres à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Il invite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Il spécifie que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté, et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

VOTE EN DIFFÉRÉ – ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Le président mentionne que, comme vus un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 8 601 000 \$. Il invite le directeur général, M. Normand Besner, à présenter la recommandation du conseil d'administration.

Le directeur général remercie le président et présente la recommandation du conseil d'administration qui se traduit comme suit :

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres : 8 601 000 \$:

- Affectation aux réserves plus-values et autres éléments : 53 208 000 \$;
 - Somme nette utilisée en provenance de la réserve du FADM : 153 000 \$;
- Ajustement net relatif aux ristournes (6 000 \$);
- Solde des excédents à répartir au 31 décembre 2022 : 61 956 000 \$;
- Affectation au FADM : (350 000 \$);
- Affectation à la RRE : (12 561 000 \$);
- Alimentation de la réserve générale : (49 045 000 \$).

Solde à répartir : 0 \$

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes. Les tableaux ci-dessous résument les commentaires du directeur général :

- Ristournes aux membres : 2 710 112 \$;
- FADM* : 349 650 \$.

Versement de la ristourne pour l'année 2022 : 3 059 762 \$.



Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			374 k\$
Épargne et placements	0,59 \$		307 k\$
Fonds			125 k\$
Prêts et marges de crédit			818 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		395 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		178 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		462 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		52 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 711 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président remercie le directeur général. Maintenant que vous connaissez notre recommandation, nous avons besoin d'un proposeur et d'un appuyeur.

Le président rappelle que la proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Des précisions sur la façon de voter seront données un peu plus tard.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président mentionne qu'il agira comme président d'élection. Étant donné que M. Gaétan Béliveau, secrétaire du conseil d'administration, est une personne candidate, la vice-présidente, Mme Martine Lapointe, agira comme secrétaire.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite la vice-présidente à prendre la parole, Mme Lapointe remercie le président.

La vice-présidente fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi. La confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. C'est pourquoi le conseil se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Elle présente et commente le tableau des critères recherchés du profil collectif enrichi en 2023, présenté à l'écran.

En terminant, elle informe les membres que toutes les candidatures éligibles seront brièvement présentées ce soir. La vice-présidente cède la parole au président. Le président remercie Mme Lapointe.

Le président, M. Alain Déry, mentionne que l'appel de candidatures a été lancé durant la 3^e semaine de janvier. Il présente le rapport du comité de mise en candidature. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023 (18 janvier au 7 février 2023, 17 h).

Il mentionne que cinq (5) postes sont à pourvoir au conseil d'administration. La durée du mandat de ces postes est de trois (3). Il fait la nomenclature des critères recherchés.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures. Après vérification, cinq (5) candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le *Règlement intérieur (RIC)* et le *Code de déontologie*.

Les administrateurs sortants de charge cette année sont : M. Jacques Bégin, M. Gaétan Béliveau, M. Robert Carrière, Mme Katy Jabang Nouboussi et M. Andy Padron. Par ordre alphabétique, le président présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

M. Jacques Bégin
M. Gaétan Béliveau
M. Robert Carrière
Mme Katy Jabang Nouboussi
M. Patrick Mathieu

Le président précise que globalement, le comité confirme que toutes les personnes susmentionnées correspondent à un ou plusieurs critères recherchés.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président invite chacune des personnes candidates à se présenter, par ordre alphabétique, aux membres. À tour de rôle, les personnes candidates s'adressent aux membres présents à l'assemblée.

Le président remercie les personnes candidates.

5.2.4. Élection par acclamation

Étant donné que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, le président déclare élu(e)s dès maintenant aux postes d'administrateur du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

M. Jacques Bégin
M. Gaétan Béliveau
M. Robert Carrière
Mme Katy Jabang Nouboussi
M. Patrick Mathieu

Il félicite les nouveaux et nouvelle élus(e).

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. En effet, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Il rappelle que pour exercer leur droit de vote, seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

Il ajoute qu'une réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans **AccèsD** ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse, même les membres n'ayant pas participé à l'assemblée de ce soir pourront également voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 7 avril 2023, 23 h 59. Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. Ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom du conseil d'administration, le président, M. Alain Déry, remercie les membres de leur présence, leur implication et leur confiance envers les membres du conseil et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins Pierre-Boucher.

Il félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élu(e)s. Il remercie également toutes les personnes qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que Mme Katy Lauzier, adjointe à la direction générale.

Enfin, il tient à remercier tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Il souhaite une bonne fin de soirée à tous et les invite à surveiller les prochaines communications.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président cède la parole à Mme Claudine Bourassa, directrice, RH, communications et expérience membre/client. Mme Bourassa remercie le président.

Elle remercie toutes les personnes ayant collaboré à la réalisation de cette 20^e assemblée générale annuelle et remercie les membres de leur présence et les convie à se rendre dans le foyer du théâtre pour une pause après laquelle ils pourront assister au spectacle de Sylvain Cossette.

VOTE EN DIFFÉRÉ – ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Les membres ont voté :

Résultats : $\frac{94,6\%}{1 \text{ pour}}$ $\frac{5,4\%}{2 \text{ contre}}$

La proposition d'adopter la répartition des excédents annuels (ristournes) est adoptée à la majorité.

Le président déclare officiellement l'assemblée levée le 12 avril 2023, 11 h 22.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE